



Comité de Rivière du Fangu

Réunion du 12 juillet 2011 à la Tour de Galéria

ETAIENT PRESENTS :	
M. Zanettacci, P. Simeoni	Parc Naturel Régional de Corse
J.P. Fontana	Association Pour l'Etude Ecologique du Maquis
G. Le Scaon	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse
N. Mastropasqua	Collectivité Territoriale de Corse
S. Calendini	Office de l'Environnement de la Corse
J. Matteï	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
A. Sanroma, S. Muracciole	Office National des Forêts
B. Benoit-Sisco	Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres
J. Culioli	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
M. Renaut, J.C. Duboz	Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Haute-Corse
P. Poli	Association Agrée pour la Pêche et la Protection des Milieux aquatiques de Balagne
D. Rossi, B. Albertini	Commune de Galéria
A. Honorez	Office de l'Equipement Hydraulique de Corse
A. Orsini	Université de Corse
F. Moracchini	Office du Développement Agricole et Rural de la Corse

DIFFUSION :	
Les présents	

Objectif de la réunion : présentation du dossier définitif aux membres du comité de rivière du Fangu.

M. Dany Rossi, Maire de Galéria et Président du Comité de Rivière du Fangu, souhaite la bienvenue aux participants et introduit la réunion.

P. Simeoni, chargé de mission eau, fait une présentation rapide de l'état d'avancement de la démarche contrat de rivière Fangu.

La première partie de la présentation porte sur :

- La présentation générale et l'historique de la démarche.
- Les dates clés.
- Les grands objectifs du contrat de rivière.

La deuxième partie concerne le dossier fiches actions 2011.

Le programme d'actions se structure en 5 volets :

- Volet A : Travaux de lutte contre les pollutions.
- Volet B1 : Gestion et protection des cours d'eau et des milieux aquatiques.
- Volet B2 : Gestion des risques liés aux crues.
- Volet B3 : Gestion de la ressource.
- Volet C : Animation, sensibilisation et communication.

Volet A : Travaux de lutte contre la pollution

- **Sous volet A1 : assainissement domestique (2 actions)**

Fiche action A-1-1 : Etudes de filières et travaux de mise aux normes des dispositifs d'assainissement non collectif défectueux des communes de Galéria et Manso

Les diagnostics et schémas directeurs d'assainissement des communes de Manso et Galéria sont en cours d'élaboration. Leur restitution donnera lieu à une réunion courant novembre en présence des différents acteurs et parties prenantes. Actuellement, les estimations réalisées par les deux communes prévoient un taux de réhabilitation des installations d'ANC de l'ordre de 25%. Bien que les SPANC communaux aient été créés, ils ne possèdent pas la compétence « réhabilitation ». De ce fait, ils ne peuvent pas intervenir pour la réalisation d'études et/ou de travaux. Une modification de leurs règlements est donc nécessaire. Par ailleurs, la réglementation actuelle dispose que les communes peuvent assurer, à la demande du propriétaire et à ses frais, l'entretien des installations, les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations. Dans le cadre d'un projet global de réhabilitation incluant des financements publics (AE RM&C / CTC), une participation complémentaire de la part des propriétaires privés devra être prévue.

Fiche action A-1-2 : Mise en place de sanitaires à proximité des sites de baignade fréquentés en période estivale

A la suite de la réunion « financeurs » à la Sous-préfecture de Calvi (17 novembre 2010), la maîtrise d'ouvrage de l'opération a été confiée aux communes : Manso

pour le parking de Treccia ; Galéria pour le parking de Ponte Vechju. Le plan de financement est le suivant :

- Etat (DETR) : 50%
- Agence de l'Eau RM&C : 30%

D'autre part, rappelons pour mémoire que lors de la réunion du 02 juillet 2010 à la Casa Marina de Galéria, Il avait été **décidé de ne pas installer de toilettes publiques sur le site du delta du Fangu** et « laisser faire la nature ».

- **Sous volet A2 : gestion des pollutions diffuses (1 action)**

Fiche action A2 : Etablissement des profils de baignade des communes de Galéria et Manso

Les demandes de subventions pour la réalisation des profils de Galéria et Manso ont été transmises aux différents financeurs en début d'année. La CTC précise que ce type d'opération n'est pas financé dans le cadre de la convention tripartite CTC / Cg 2B / AE RM&C. Cependant, elle peut intervenir au titre de l'aide aux équipements collectifs des communes (Dotation quinquennale). L'OEC peut également apporter un financement à hauteur de 30% (taux appliqué aux communes rurales).

Les actions retirées du volet A :

- Travaux de réhabilitation de la décharge de Capitelle (réalisés).
- Etudes et démarches préliminaires pour la maîtrise et le développement de l'assainissement des communes de Galéria et Manso (en cours).

Volet B1 : Gestion et protection des cours d'eau et des milieux aquatiques

- **Sous volet B1-1 : gérer et protéger les zones humides (1 action)**

Fiche action B1-1-1 : Révision du plan de gestion du delta du Fangu

Le Conservatoire du littoral réalise actuellement la révision du plan de gestion du delta du Fangu. La finalisation du rapport et sa présentation aux différents partenaires (Comité de gestion et Comité scientifique MAB Fangu) sont prévus fin 2011.

- **Sous volet B1-2 : gérer la ressource piscicole (2 actions)**

Fiche action B1-2-1 : Création de deux réserves temporaires de pêche

Afin de protéger les populations de truites corses du Fangu, deux réserves temporaires de pêche seront créées dans les ruisseaux de Rocce et Bocca Bianca pour une durée de 5 ans. L'instruction du dossier sera réalisée par l'OEC et leur gestion sera confiée à la Fédération régionale de pêche si elle peut obtenir les droits de pêche. Un plan de gestion sera établi ultérieurement (coût estimatif : 6 000,00 € / financements DREAL : 100%) et fixera les grandes orientations : lutte contre le braconnage, études scientifiques....

Fiche action B1-2-2 : Suivi des populations de truites du Fangu

Trois points de génétique devraient pouvoir être assurés dans le cadre du programme truite corse.

De plus, dans le cadre des études futures (suivi de température, pêches d'inventaires, étude des invertébrés, ...) le Fangu pourra être considéré comme une zone à retenir sur l'ensemble du territoire.

- **Sous-volet B1-3 : amélioration du suivi de la qualité de l'eau (2 actions)**

Fiche action B1-3-1 : Réalisation d'une étude hydrobiologique du réseau hydrographique du Fangu

Suite aux recommandations émises par l'Agence de l'Eau RM&C pour l'élaboration du cahier des charges de l'étude, une note d'intention rédigée par le PNRC a été transmise à S.RICHARD (ONEMA) courant mai.

Fiche action B1-3-2 : Réalisation d'un diagnostic biogéochimique du bassin versant du Fangu

Le cahier des charges de l'étude a été transmis par le PNRC à l'Agence de l'Eau RM&C courant mai.

Volet B2 : Gestion des risques liés aux crues

- **Sous-volet B2-1 : amélioration de la prévention, de la protection et de la sauvegarde (1 action)**

Fiche action B2-1-1 : Réalisation des plans communaux de sauvegarde des communes de Galéria et Manso

En matière de gestion des risques, le contrat de rivière prévoit la réalisation des plans communaux de sauvegarde de Galéria et Manso. En l'absence de financements, les deux études seront réalisées en régie par les communes, avec l'appui technique et méthodologique du PNRC et du SDIS.

Volet B3 : Gestion de la ressource

- **Sous-volet B3-1 : optimisation de la gestion de la ressource d'eau potable (2 actions)**

Fiche action B3-1-1 : Finalisation de la procédure de régularisation administrative de la prise en rivière de Cavichja

Créée au début des années 80 sur l'affluent principal du Fangu, la prise en rivière de Cavichja fait actuellement l'objet d'une procédure de régularisation. Dans ce cadre, un dossier d'autorisation élaboré par l'OEHC a été déposé auprès des services administratifs. Le faible rendement du réseau (20%) de la commune de Galéria impliquant des prélèvements trop importants au niveau de la prise en rivière, le

service de la police de l'eau a fait savoir qu'il ne prendrait pas de décisions notamment concernant le débit réservé, avant que la commune de Galéria ne prennent des dispositions afin d'améliorer le rendement de son réseau AEP.

Fiche action B3-1-2 : Travaux de mise en conformité des infrastructures OEHC

Dans le cadre de la régularisation, des travaux de mise en conformité des ouvrages de l'OEHC sont prévus et portent sur :

- la réhabilitation de la prise en rivière de Cavichja ;
- la réhabilitation des ouvrages de prétraitement ;
- la pose d'un limiteur de débit au hameau de Tuarelli.

La création d'une station d'eau potable est indispensable à l'utilisation d'une eau superficielle et figure évidemment dans le dossier d'utilité publique. La maîtrise d'ouvrage de la station d'eau potable n'ayant cependant pas été arrêtée, l'arrêté préfectoral répondant au code de la santé publique ne portera que sur la production d'eau brute.

Fiche action B3-2-1 : Travaux prioritaires pour la fiabilisation du service de la commune de Galéria

Le rendement du réseau d'AEP de Galéria est extrêmement faible (environ 20%). L'amélioration de ce rendement constitue donc une priorité pour les membres du comité de rivière et les partenaires financiers. A cette fin, un dossier de demande d'aide pour la réalisation d'une première tranche de travaux prioritaires pour la fiabilisation du service de la commune de Galéria a été transmis courant avril aux différents financeurs. Le montant des travaux s'élève à 316 000,00 € HT. Les financements déjà accordés s'élèvent à 35% (30% Agence de l'Eau / 4,9% Conseil général). Selon la CTC, ce projet devrait pouvoir être financé dans le cadre du prochain COREPA (PEI) qui aura lieu en septembre prochain.

Action retirée du volet B3 : Etude hydrogéologique de la nappe alluviale du Fangu

La réalisation d'une étude de caractérisation de la nappe alluviale du Fangu a été retirée du contrat de rivière du Fangu. Cette étude avait été inscrite initialement sous réserve des résultats qui seraient issus de l'étude sur les réseaux. Or, il apparaît aujourd'hui que le rendement du réseau de Galéria est très faible (de l'ordre de 20%). L'optimisation de la gestion de la ressource en eau passe donc en priorité par la réalisation de travaux visant à remédier à cette situation et ne justifie pas, actuellement, la réalisation d'une telle étude sur la nappe.

Volet C : Animation, sensibilisation et communication

- **Sous-volet C1 : sensibilisation et communication**

Fiche action C1-1 : Mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de communication dans le domaine de l'eau

Sous maîtrise d'ouvrage PNRC, les opérations prévues au contrat sont les suivantes :

- Création d'une ligne graphique : 1 500,00 € HT
- Création/édition/distribution d'un bulletin d'information annuel à destination du grand public et des différents partenaires (1/an pendant 5 ans) : 2 000,00 € HT
- Création/édition/distribution de plaquettes techniques Grand public : 5 500,00 € HT
- Réalisation de panneaux d'exposition (entre 8 et 10 panneaux « Roll up ») : 9 000,00 € HT

Financement prévisionnel : AE RM&C (50%), OEC (30%) et PNRC (20%)

- **Sous-volet C 2 : animation**

Fiche action C2-1 : Financement d'un poste d'animateur/chargé de mission pour le Contrat de Rivière Fangu

Placé sous l'autorité du Parc, le rôle du chargé de mission consistera notamment à :

- assurer l'animation et le secrétariat technique et administratif du Comité de Rivière du Fangu avec l'appui du Secrétariat Technique du Comité de Bassin (CTC, DREAL, AE RMC) ;
- superviser la réalisation des actions sous maîtrise d'ouvrage PNR de Corse ;
- assister les maitres d'ouvrages durant la réalisation des actions ;
- tenir un tableau de bord du contrat de rivière ;
- assurer la communication interne et externe du contrat.

Concernant le financement du poste d'animateur, un rapport prévisionnel d'activités devra être transmis à l'Agence de l'Eau RM&C.

Actions retirées du volet C :

Suite à la réunion « communication » du 14 décembre 2010 et aux négociations avec l'Agence de l'eau RM&C, certaines opérations ont été retirées du programme :

- la création d'une identité visuelle propre au contrat de rivière ;
- la réalisation d'un site web ;
- la réalisation d'un reportage photographique et achat photothèque ;
- la réalisation d'un programme de sensibilisation auprès des publics scolaires.

Pollutions agricoles :

Suite aux interrogations de l'Agence de l'Eau RM&C concernant la fiche action sur les pollutions agricole, le comité de rivière du Fangu répond que les exploitations agricoles situées dans le Fangu (dont deux à proximité de la rivière) ne constituent en rien une menace pour le maintien en bon état du cours d'eau. Il n'y a donc pas lieu de réaliser un « diagnostic » des exploitations agricoles dans le cadre du contrat de rivière.

Conclusions :

Le comité de rivière du Fangu se prononce favorablement pour la présentation du dossier définitif au Comité de Bassin de Corse.

Concernant l'assainissement (collectif et non collectif), les schémas directeurs qui seront établis à l'issue des études et démarches préliminaires pour la maîtrise et le développement de l'assainissement des communes de Galéria et Manso devront être intégrés au programme d'actions du contrat de rivière.

En ce qui concerne l'alimentation en eau potable, la priorité actuelle est l'amélioration du niveau des infrastructures d'eau potable de Galéria. L'objectif est d'atteindre un rendement de 70% dans les années à venir.

Les deux études scientifiques (diagnostic biogéochimique et étude hydrobiologique) doivent être maintenues dans le programme d'actions 2011. Il serait par ailleurs intéressant de réaliser une étude sur le débit biologique au niveau de la prise en rivière de Cavichja.